**Pourquoi tout mon collège devrait se syndiquer…. ?**

 Se syndiquer….mouai….mais je suis pas trop « syndicaliste » moi :

I have a dream …that one day, this corporation will rise up…

*Pourquoi je me syndiquerais ?*

Une conception serait la suivante (vue sur un forum bien connu des profs d’eps) *: « Pour aller plus loin, je dirais que la quasi-totalité des syndiqués prend sa carte dans une vision individualiste pour que le syndicat défende les intérêts de carrière de chacun. Pour aller encore plus loin que toi, je dirais aussi que les syndicats expliquent et incitent même leurs membres à profiter, détourner le système…Personne ne pourra contester que la quasi-totalité des personnels qui se syndiquent ne le fait que dans un intérêt individuel et personnel. Etre représenté dans toutes les commissions, être bien défendu, être bien informé. Il n’y a aucune vision d’ensemble quand un enseignant se syndique, il ne pense qu’à sa gueule, et vous le savez tous….. »*

Cette conception existe et est sûrement présente pour une part dans l’acte de se syndiquer. De là à en faire la raison unique et première, il y a une paille, et une sacré paille…. ! Aussi, je vous en propose d’autres qui me parlent un peu plus…

*Chacun pourrait se syndiquer … ?*

***Pour des raisons corporatistes, qui ne sont pas négligeables car il n’y a aucune honte à souhaiter***

***une amélioration pour ses conditions de travail et sa vie personnelle…***

Parce que si j’accède à la hors-classe plus tard, ça sera parce que des militants se sont battus et se sont mis massivement en grève pour cela en mars 1989.

Parce que grâce à l’action, les professeurs des écoles sont désormais en catégorie A (Les instituteurs étaient avant le [décret du 1er août 1990](http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000350637&dateTexte=&categorieLien=id) en catégorie B).

Parce que si j’ai eu mon concours pas loin des dernières places, c’est sûrement un peu grâce aux luttes collectives des militants (sur la dgh…)

Parce que le jour où vous aurez une question ou un réel problème, vous oublierez vos scrupules et solliciterez les militants.

***Mais aussi pour des raisons collectives et altruistes***

Parce-que jusqu’en 1946, il était interdit pour les fonctionnaires de se syndiquer !

Parce-que jusqu’en 1946, il était interdit pour les fonctionnaires de faire grève !

Parce que si les élèves ont des profs devant eux, c’est parce qu’il y a eu et il y a encore des batailles pour l’emploi

Parce que si les élèves ont des profs ayant reçu une formation, c’est parce qu’il y a eu une mobilisation continue des tuteurs, des militants sur l’importance de la formation professionnelle (pour la faire réapparaitre).

Parce que le droit à la formation sur le temps de service a été gagné et non donné. C’est d’ailleurs le droit à la formation syndicale qui a montré le chemin à la formation continue…

Parce que grâce à l’action, certains précaires sont désormais titularisés et donc plus disponible et efficace pour les élèves sur le moyen-long terme (notamment pour les AVS et leur prise en compte des élèves en situation de handicap).

Parce qu’on ne peut changer les choses seul dans son coin.

Parce qu’avec 80% de syndiqués au lieu de 20%, le rapport de force ne serait plus du tout le même...

Parce que dans certains pays, les militants résistent au péril de leur vie, et pas qu’au péril de leur tranquillité!

Pace que notre statut a été pensé pour qu’on se centre sur notre mission de service public (indépendant par notre carrière et sécurisé par notre grade), qui d’autre que nous est plus redevable au militantisme ?!

Parce que les chefs d’établissements le sont quasiment tous !

Parce que bien qu’étant peu nombreux, on résiste déjà à beaucoup de reculs, alors imaginons ce qu’on pourrait bouger en se rassemblant !

Parce que [les militaires n’ont pas encore le droit de le faire](http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2014/10/02/01016-20141002ARTFIG00354-les-militaires-pourront-ils-bientot-se-syndiquer.php): faisons le pour eux…

Parce qu’en ne le faisant pas pour ces raisons collectives, on laisse la porte ouverte à tous les médisants qui crachent sur la solidarité et l’engagement collectif…

***Ou encore parce que l’absence de syndicalisation nuit gravement à l’égalité des citoyens***

Deux études récentes montrent que le critère le plus important permettant le développement des inégalités de revenus est l’affaiblissement des adhésions syndicales !

- Richard WILKINSON et Kate PICKETT, « [*Pourquoi l’égalité est meilleure pour tous », 2010*](http://www.lespetitsmatins.fr/collections/pourquoi-legalite-est-meilleure-pour-tous/) : *« Selon une étude consacrée aux évolutions de l’inégalité pendant les années 1980 et 1990 et portant sur l’Australie, le Canada, l’Allemagne, le Japon, la Suède, le R-U et les E-U, le taux de syndicalisation s’est avéré le facteur le plus influent. Bien que le chômage élevé affaiblisse le pouvoir de négociation des travailleurs, dans cette étude,* ***la baisse du nombre de personnes syndiquées était l’élément qui entretenait la relation la plus étroite avec le creusement des écarts de revenus*** »

- Florence JAUMOTTE et Carolina BUITRON (économistes au département des études du FMI), dans la revue Finances et Développement, Article « [*Le pouvoir et le peuple », mars 2015*](https://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/2015/03/pdf/jaumotte.pdf) : « *Nous établissons clairement l’existence d’un lien entre la baisse du taux de syndicalisation et l’augmentation de la part des revenus les plus élevés dans les pays avancés durant la période 1980-2010….le recul du syndicalisme semble avoir largement contribué à l’augmentation de la part des revenus les plus élevés…****en moyenne, le recul du syndicalisme explique pour moitié environ l’augmentation de 5 points de pourcentage de la part des revenus revenant aux 10% les plus riches*** ».

🡪 **Conclusion : Adhérer, c’est déjà lutter contre les inégalités !**

***Ou enfin parce que la syndicalisation permet le progrès social***

Article du Monde Diplomatique, [octobre 2015, « Au pays des conquêtes syndicales](https://www.monde-diplomatique.fr/2015/10/VENTURA/53938)», C.VENTURA

En Uruguay, le **nombre de syndiqués a quadruplé entre 2003 et 2015, passant de 110 000 à plus de 400 000 aujourd’hui**, pour une population active d’environ 1,5 Million de personnes (soit plus de 25%).

🡪 « Entre 2005 et 2014, les gouvernements du Front (de gauche) ont adopté près d’une cinquantaine de **lois renforçant le droit du travail la négociation collective, la liberté syndicale, la protection sociale, la prise en charge en cas de chômage-maladie**… »

🡪 « La part des **dépenses sociales dans les dépenses publiques est passée de 60,9% à 75,5% entre 2004 et 2013.** Et sans attenter aux intérêts des élites…notamment des grands propriétaires fonciers… »

🡪 « La confédération syndicale internationale, qui représente 162 pays, place à égalité l’Uruguay et le Danemark au rang de n°1 mondial (pour les droits des travailleurs) dans un classement qui compte 139 pays » ([Indice CSI des droits dans le monde, Ituc-Csi.org](http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/survey_ra_2014_fr_v2.pdf)).

🡪 « Cinq cycles de négociations salariales se sont déjà tenus. Ils ont abouti à une **augmentation des salaires réels entre 2004 et 2013, de 50,5% dans le secteur privé et de 40,2% dans le secteur public** »